

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Juin 2007 à 20 h 30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la délibération 14

Sous la présidence de Monsieur Pierre EYNARD, Maire

Présents : MM, CHASTEL, SOULIGOUX, PIROUX, MOULHADE,

MM GIRARD, LHOMENEDE, MISSONNIER, PHILIS, TIXIER

Mmes BAYLOT, LAMAT, VARENNES,

Absents : Mme CLAUZIER qui donne pouvoir à M GIRARD, M RAYMOND

Secrétaire de Séance : Christelle BAYLOT

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire a été saisi par les services de la Sous Préfecture qui précisent que lors de l'élection d'un nouveau Maire il convient aussi de réélire les adjoints. Il propose donc de fixer le nombre des adjoints à 4 .

Accepté à la majorité

Deux candidats se proposent comme 1^{er} Adjoint : Patrice CHASTEL et René TIXIER

Ont obtenu Patrice CHASTEL 10 voix, Christelle BAYLOT 1 voix et 3 bulletins blancs

Patrice CHASTEL est élu

Deux candidats se proposent comme 2^{ème} Adjoint : Eric SOULIGOUX et René TIXIER

Ont obtenu Eric SOULIGOUX 11 voix, Christelle BAYLOT 2 voix et 1 bulletin blanc

Eric SOULIGOUX est élu

Deux candidats se proposent comme 3^{ème} Adjoint : Gilbert PIROUX et René TIXIER

Ont obtenu Gilbert PIROUX 9 voix, Christelle BAYLOT 2 voix, René TIXIER 1 voix et 2 bulletins blancs

Gilbert PIROUX est élu

Deux candidats se proposent comme 4^{ème} Adjoint : Alain MOULHADE et René TIXIER

Ont obtenu Alain MOULHADE 11 voix et 3 bulletins blancs

Alain MOULHADE est élu

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire propose de reconduire les barèmes existants. A savoir l'indice brut de référence 1015. La base retenue est de 43 % pour le Maire et 16.5 % pour les adjoints.

Adopté à la majorité

MARCHES PUBLICS : DELEGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire propose de fixer le montant à 210 000 euros HT.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATIONS BUDGETAIRES ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'écritures comptables nécessitant une décision modificative et portant sur les comptes suivants : 628 pour 200 euros, 758 pour 460 euros et 673 pour 260 euros.

Adopté à l'unanimité

ADMISSION EN NON VALEUR - ASSAINISSEMENT -

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de procéder à l'annulation de titres portant sur des taxes d'assainissement et non réglées après plusieurs poursuites. Les montants s'élèvent à 35.56 euros et 14.56 euros

Adopté à l'unanimité

CESSION A TITRE GRATUIT PARCELLES A 1307-1310

Monsieur le Maire donne le détail des parcelles que Mr BERGOT cède gracieusement. Il propose l'Etude de Maître Boyer comme Notaire pour la rédaction de l'acte.

Adopté à l'unanimité

CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS : FOOTBALL -E V B

Monsieur le Maire propose une convention similaire aux précédentes de mise à disposition.

Adopté à l'unanimité

Monsieur TIXIER demande s'il est possible que les jeunes obtiennent la mise à disposition d'une salle.

Réponse : l'accès à la salle « Marcel Amalou » à été supprimé en raison d'un manque de responsabilité de leur part. Des accords et des négociations ont été sollicités par les membres de la municipalité mais les jeunes n'ont pas souhaité y faire suite. Il est évident que toutes propositions de leur part sera étudiée.

GRATIFICATION STAGIAIRE

Monsieur le Maire propose d'octroyer aux stagiaires, Marion CUBIZOLLES au secrétariat et Francis CHARBONNEL à l'entretien, 30 euros net par semaine de présence.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire aborde différents sujets :

Deux décisions prises lors du précédent conseil doivent être rectifiées :

- L'autorisation de délégation au Maire concernant l'aliénation des biens meubles à hauteur de 5000 euros doit être revue et portée à 4600 euros.

- Concernant la désignation d'un membre suppléant au syndicat des eaux de Couteuges, Alain MOULHADE était membre, il démissionne et René TIXIER le remplace.

Les enseignants de l'école publique de Vieille Brioude invitent les membres du Conseil Municipal à une porte ouverte le samedi 30 juin à 10 heures.

Un des jeunes qui a participé aux actes de vandalisme sur la Commune a transmis en mairie une lettre d'excuses. Le Conseil prend acte de sa prise de conscience des faits qui lui sont reprochés.

Monsieur TIXIER signale l'incivilité d'un habitant qui circule dangereusement sur la Commune

Réponse : La municipalité n'est pas habilitée pour intervenir, il s'agit du domaine de la gendarmerie.

Mr le Maire explique qu'il a assisté à une réunion en sous-préfecture le 21 juin dernier concernant le déclassement d'une partie de la nationale 102 .

Monsieur MISSONNIER craint que les travaux réalisés à Vazeilles ne soient pas pérennes. En cas d'orages les graviers risquent de ravinier.

Réponse : Les travaux ne sont pas encore finis.

Monsieur CHASTEL donne le coût prévisionnel des travaux pour sécuriser une zone à Millabet sous Costes Cirgues avec la pose de barrières de sécurité. Les deux devis s'élèvent à 4651.53 euros TTC pour l'AER et 5432.60 euros TTC pour la DDE. Afin d'apprécier la nécessité des travaux une réunion sur place est fixée le lundi 02 juillet à 18 h.

La reprise des travaux d'aménagement autour du Monument aux morts en béton désactivé aura lieu 1^{ère} quinzaine d'octobre pour éviter le désagrément causé pendant la période touristique. Ces travaux rentrent dans le cadre de la garantie et seront pris en charge par l'entreprise.

Suite aux dégradations causées au Chemin du Moulin, France télécom s'est engagé à réparer le mur.

Mme LAMAT demande si le terrain situé au Panorama vers Mme ISSARTEL est privé ou communal .

Réponse : le terrain est communal

Monsieur TIXIER précise qu'une réunion a eu lieu en 2001 avec les agriculteurs, et à ce jour rien n'a été fait.

Réponse : De nombreux chantiers ont été réalisés .

Monsieur TIXIER demande qui a payé les buses chemin des crozes.

Réponse : Le propriétaire.

Monsieur TIXIER précise que l'entreprise qui a transporté des matériaux en provenance de Cohade prendra en charge la réparation des chemins communaux et de l'association foncière qui ont servi pour accéder au terrain de stockage.

Monsieur TIXIER demande quand seront réalisés les travaux prévus rue du ceroux.

Réponse : Le plan établi pour l'enquête publique est disponible.

Il confirme qu'il réalisera les remblais , la commune ayant à sa charge la construction de la chaussée.

Un géomètre devra être désigné. Cet ordre du jour sera porté au prochain Conseil.

Monsieur TIXIER déplore le stationnement d'épaves dans le pavat.

Réponse : Plusieurs actions auprès des propriétaires ont eu lieu mais malheureusement le problème est récurrent. Il peut intervenir auprès des propriétaires également.

Monsieur GIRARD précise qu'il a participé ce jour à la désignation des jurés d'assises à Fontannes.

Monsieur SOULIGOUX donne le programme des différentes manifestations à venir :

la fête camarguaise les 30 juin et 1^{er} juillet

la marche de nuit le 07 juillet

le vide grenier et la dégustation d'escargots le 14 juillet

la fête patronale les 28, 29 et 30 juillet

Mr PIROUX précise qu'il a assisté à l'assemblée générale du syndicat des eaux.

Il fait le point sur l'aire de jeux qui va très prochainement être mise en service, après l'agrément par les services habilités.

Il ajoute que le goudronnage de certaines rues va intervenir.

Mr MOULHADE indique que l'emploi du temps des agents communaux devra être révu avec notamment la mise en place des cours le mercredi. Par ailleurs des aménagements devront être effectués sur les horaires de la garderie pour prendre en compte la demande des parents.

Une réunion de la commission des travaux est fixée le lundi à 18 h 30 en mairie pour faire le point sur les travaux qui restent à réaliser.

Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 20.